

Cfdt:

Force de Sécurité
Publique & Civile //



LES VALEURS DE LA CFDT

L'ÉGALITÉ // ce principe de justice reconnaît dignité et respect à tous, femmes et hommes, quelles que soient leurs origines.

LA SOLIDARITÉ // fondement de notre pacte social, elle découle de la relation d'engagement et de dépendance mutuels entre les travailleurs, les citoyens, les générations et les peuples.

LA DÉMOCRATIE // elle permet à chacun d'exprimer librement son point de vue, indépendamment des différences d'opinion, d'origine ou de confession, d'être écouté et de participer au débat et à la prise de décision.

L'INDÉPENDANCE // la CFDT définit ses orientations et ses revendications à partir du vécu des agents, indépendamment des partis politiques.

L'ÉMANCIPATION // la CFDT fédère les agents pour leur permettre d'agir en acteurs libres de leurs choix de vie.



cfdt-fspc.fr

f cfdtfspc



LA CFDT ET LES PROBLÉMATIQUES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

La CFDT a pour particularité de regrouper des militants de la sécurité publique issus du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice, de la fonction publique territoriale : des policiers municipaux et nationaux, des agents et cadres de l'administration pénitentiaire, des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques et spécialisés (PATS) des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). La CFDT a donc une vision globale des problématiques de sécurité publique.

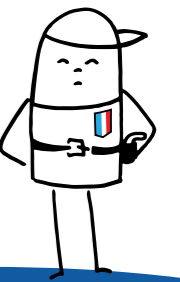
DES MILITANTS ENGAGÉS POUR DÉFENDRE LEURS COLLÈGUES

Policiers municipaux (gardien/gradé, CDS, directeur) ; policiers nationaux (gardien/gradé, officier, commissaire) ; administration pénitentiaire (surveillant, officier, directeur) ; sapeurs-pompiers (sapeur, sous-officier, officier). La CFDT traite donc de sujets communs, qui intègrent les revendicatifs spécifiques comme ceux de la police municipale ou des SDIS.

GARDONS LE CONTACT

Cfdt:

Force de Sécurité
Publique & Civile //



NE VOUS LAISSEZ PLUS FAIRE

OUTRAGES QUOTIDIENS

AGRESSIONS VIOLENTES

**HOSTILITÉ CROISSANTE
À L'AUTORITÉ**

**ABSENCE DE
RECONNAISSANCE
DES POLITIQUES**

**DÉFIANCE D'UNE PARTIE
DE LA POPULATION**

**IMPACT DES HORAIRES
ATYPIQUES SUR LA SANTÉ
ET LA VIE DE FAMILLE**

**SOUFFRANCE AU TRAVAIL
INDUITE PAR LA PRESSION
DES POLITIQUES
ET D'OBJECTIFS CHIFFRÉS**

Depuis 1964 la CFDT, fidèle à ses valeurs, porte les revendications des forces de sécurité. Quotidiennement au sein de la fédération, des syndicats et des sections, des militants policiers municipaux de catégorie C, B, A assurent la défense collective et individuelle des intérêts de leurs collègues, au niveau national et à l'échelle des communes et intercommunalités.

Sans tambours ni trompettes, les militants CFDT informent les collègues des garanties obtenues lors des réunions des instances de dialogue social (CT, CAP, CHSCT, CCPM, CSFPT, CNFPT)* et renseignent les fonctionnaires sur leurs droits individuels.

Notre objectif : défendre la profession, combattre les injustices, porter votre parole, dialoguer avec nos employeurs, construire un avenir serein.

La dynamique de structuration et de professionnalisation qui anime les services de police municipale dans leur ensemble est un bel exemple du travail réalisé par les organisations syndicales représentatives et par la CFDT en particulier.

*CT comité technique - CAP commission administrative paritaire CHSCT comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail CCPM commission consultative de la police municipale - CSFPT conseil supérieur de la fonction publique territoriale - CNFPT Centre national de formation de la fonction publique territoriale

Cfdt:

Force de Sécurité
Publique & Civile //

UNE SÉCURITÉ ÉGALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



POUR LA CFDT, IL EST INDISPENSABLE DE...

DÉFENDRE // le maintien de fonctionnaires chargés d'assurer la paix publique en zones urbaine et rurale

GARANTIR DES MOYENS // aux services de la police municipale afin de rendre un service public local de qualité

DÉPLOYER // des services de police municipale sur l'ensemble du territoire par le biais des intercommunalités

UNIFORMISER // le formalisme procédural sur l'ensemble du territoire

STOP À LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

LA CFDT // exige un suivi psychologique pour les personnels en charge de la sécurité publique après un choc traumatique ! Pour assurer le suivi psychologique des policiers municipaux victime d'agressions, il y a peu de structures adaptées, peu de procédures mises en place et surtout peu compatibles avec la réactivité et confidentialité nécessaires. Encore aujourd'hui trop de policiers municipaux victimes d'agression ou de traumatisme se voient refuser la protection fonctionnelle. Ces situations doivent sans délais évoluer vers une vraie prise en charge de la souffrance au travail.

RÉSEAUX DE COMMUNICATION

À LA CFDT // nous pensons que le développement de l'interopérabilité des réseaux de communications entre les acteurs locaux et nationaux de la sécurité publique doit devenir incontournable.

L'accès direct au système d'immatriculation des véhicules (SIV) et au système national des permis de conduire (SNPC) qui vient d'être rendu possible grâce à la ténacité de la CFDT, doit sans délai être opérationnel avec l'aide de l'État.

Dans le contexte de menace terroriste, nous revendiquons avec vigueur que l'accès au fichier des personnes recherchées (FPR) et au fichier des objets et des véhicules signalés (FOVES) pour les policiers municipaux soit autorisé et mis en place au plus vite.

AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

C'EST AUJOURD'HUI UNE ÉVIDENCE // âprement défendue par la CFDT : les nouvelles missions et compétences transférées aux policiers municipaux doivent faire l'objet d'une rémunération à hauteur des responsabilités induites. C'est un investissement sur l'avenir qui doit faire l'objet d'une juste reconnaissance financière. Nous revendiquons une augmentation à 27% de la prime dite police pour la catégorie C.

RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT OU DOCTRINE D'EMPLOI NATIONAL

POUR LA CFDT // il est indispensable que l'État crée par voie de décret un cadre commun d'emploi des polices municipales qui s'imposerait à tous les employeurs territoriaux, sans remettre pour autant en cause le principe de libre administration des collectivités.

LA RETRAITE

Les policiers municipaux, au même titre que les sapeurs-pompiers, travaillent entre 22h et 5h du matin. D'autres connaissent des horaires décalés, ils officient le week-end et les jours fériés, avant 7h ou après 20h. Or ces emplois du temps atypiques ont des effets délétères sur la santé. Afin de reconnaître la pénibilité et de pallier une forte baisse de revenus lors du départ en retraite, la CFDT revendique que l'intégralité de l'indemnité spéciale de fonction allouée aux policiers municipaux soit soumise à une sur-cotisation et prise en compte immédiatement dans le calcul des droits à pension de retraite. Ce dossier, **LA CFDT //** l'a porté en séance plénière du conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).



ATTRIBUTION DE NOUVELLE PRÉROGATIVE JUDICIAIRE

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN (PSQ) // la CFDT a saisi le ministre de l'Intérieur afin d'obtenir l'attribution de la qualité d'officier de police judiciaire, article 16 du CPP, excluant les crimes et délits en bande organisée, pour les directeurs de police municipale en catégorie A, l'article 20 pour les chefs de service en catégorie B et brigadier-chef principaux en catégorie C et l'article 21-1 pour les gardiens/brigadiers, eux aussi en catégorie C. Pour la CFDT cette évolution paraît nécessaire et entrer en cohérence avec la mise en œuvre de la PSQ décidée et imposée aux collectivités par l'État.

LA FORMATION

À LA CFDT // nous pensons utile que les fonctionnaires en charge de la sécurité publique travaillant sur les mêmes territoires, auprès des mêmes populations, puissent mieux se connaître.

Pour la CFDT, certaines formations thématiques doivent être communes à tous les personnels (police nationale, municipale, SDIS) : «premiers secours», «gestes techniques professionnels d'intervention» (GTPI), «violences urbaines», «schémas d'intervention opérationnel», «gestion des publics difficiles»...

LA CFDT // propose des formations ou tronc communs, voire la création d'une académie de formation commune. Ces dispositions permettraient une mutualisation des moyens, une uniformisation de protocoles d'intervention sur les territoires et une habitude à travailler ensemble pour des effets positifs en opérations.

Les élus CFDT siégeant au sein des CT, CHSCT, Conseil national d'Orientation du CNFPT et CCPM y veilleront.

L'AVENIR DE LA POLICE MUNICIPALE

LA RÉALITÉ QUOTIDIENNE DES POLICIERS MUNICIPAUX, C'EST TOUJOURS PLUS D'ENGAGEMENT // auprès des usagers, toujours plus de pression hiérarchique pour répondre aux décisions politiques, de conditions de travail dégradées, mais c'est surtout une absence de reconnaissance financière.

Les urgences sécuritaires qui impactent fortement le quotidien des citoyens méritent d'être traitées, mais elles ne doivent plus être le fil conducteur des politiques publiques menées au coup par coup.

POUR LA FÉDÉRATION INTERCO CFDT // le Parlement doit remettre à plat l'organisation de la sécurité publique. Ce serait source de rationalisation, gage d'une meilleure police, respectée pour ce qu'elle fait pour chaque citoyen, qu'elle protège et rassure. Il faut que les élus locaux, organisations syndicales, experts et médias travaillent ensemble. L'enjeu est de taille ! Les services de secours et d'incendie ont été réformés en 1993, améliorant de fait la qualité du service et les conditions de travail des agents. La réponse de l'État doit être à la hauteur des attentes des policiers municipaux en matière d'amélioration des conditions de travail et de rémunérations.

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS

LA CFDT CONSIDÈRE // que la protection des personnels contre les menaces, les moyens mis à leur disposition pour assurer leurs missions quotidiennes, en un mot le soutien moral des policiers municipaux par le pouvoir politique et la hiérarchie sont indispensables. Cette reconnaissance de leur travail ne doit pas rester qu'une déclaration d'intention...

UNE HARMONISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE // gilet pare-balle/lame, casque de protection, boucliers, armement 9 mm - doit être mise en œuvre rapidement afin de garantir la sécurité des effectifs déployés sur le terrain.

